

Connexions #21

La newsletter du réseau Crowe France

PME et économies d'énergies : mythe ou réalité ?

DOSSIER

L'efficacité énergétique

RENCONTRE

Geoffrey Abecassis
Responsable Plan de Relance et
Conseiller du Président de l'ADEME

EXPERTISE

Comment réduire son empreinte carbone ?

Science, Indépendance, Conscience.



Science sans conscience n'est que ruine de l'âme disait Rabelais. Ce proverbe signifie que la science doit être soumise à la moralité pour éviter les débordements ou les égarements. Il est la première approche bioéthique que je connais. Cette approche arrive insensiblement dans nos cabinets comme dans toute entreprise par l'application de la loi Pacte, issue de la modification de l'article 1835 du Code Civil. Les entreprises peuvent désormais intégrer dans leurs statuts "une raison d'être". Mais pour que celle-ci ne reste pas lettre morte, elle doit s'inscrire dans un véritable projet stratégique qui réponde aux enjeux du réchauffement climatique, de l'effondrement de la biodiversité dont les conséquences peuvent être, entre autres, l'apparition de nouveaux virus tels que celui que nous avons connu en 2020.

Réfléchissons à diminuer notre consommation énergétique et notre empreinte carbone. N'attendons pas les obligations

légales pour définir notre politique RSE. La "génération Z" y est sensible car elle engage le monde de Demain qui sera le sien. Nous disposons de dispositifs fiscaux, d'indicateurs, d'outils pour apporter notre pierre à l'édifice. Utilisons des initiatives simples, à notre portée comme le IT Cleaning day, pour faire prendre conscience de l'obligation des économies d'énergie.


Vous retrouverez dans ces pages toute l'expertise de nos équipes dont les grands principes sont les piliers des valeurs de notre réseau (Protéger, Partager, Investir et Grandir).

Bonne lecture !

Jean-Charles François
Associé Crowe Dupouy
Président Crowe France

Sommaire #21

- p3 **Dossier** : Économies d'énergies : mythe ou réalité.
- p6 **Décryptage** : La certification ISO 50001.
- p7 **Expertise** : Consommation énergétique des bâtiments tertiaires : les obligations de la loi Elan.
- p8 **Rencontre** avec Geoffrey Abecassis, Responsable Plan de Relance et Conseiller du Président de l'ADEME
- p10 **Expertise** : Comment réduire son empreinte carbone ?
- p12 **Réseau** : Crowe, membre du comité RSE OEC Paris IDF

Suivez nos actualités sur  @CroweFrance

 crowe.com/fr

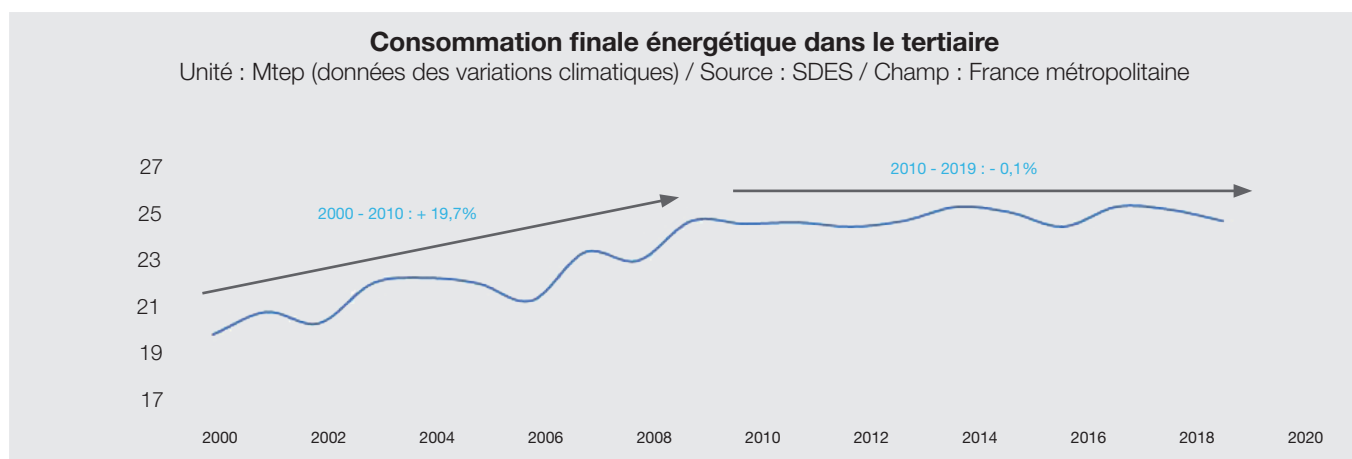
Économies d'énergies : mythe ou réalité ?



La France est engagée dans un processus de transition énergétique, qui passe notamment par une réduction de la consommation d'énergie et le recours à davantage d'énergies renouvelables. Comment les entreprises du secteur tertiaire contribuent-elles à ce processus ? À quels freins sont-elles confrontées ?

Le secteur tertiaire représente 17% de la consommation finale énergétique en France, derrière le transport, le logement et l'industrie. Si l'électricité est la première source d'énergie utilisée, son poids tend à diminuer, tout comme celui du pétrole. À l'inverse, le recours au gaz naturel et aux énergies renouvelables se développe. Après avoir augmenté de près de 20%

en dix ans, la consommation finale énergétique dans le secteur tertiaire est relativement stable depuis 2010. L'attention croissante accordée par les entreprises à la valeur "verte" des locaux professionnels, et plus globalement à leur empreinte écologique, s'est accompagnée d'investissements en efficacité énergétique. Une nécessité, au regard de l'ancienneté



► Suite de la page 3

du parc français de locaux professionnels (tous secteurs confondus) et de ses faibles performances énergétiques.

Un contexte réglementaire destiné à inciter ou obliger les entreprises à améliorer leur efficacité énergétique

Avec la volonté de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, l'État a mis en place plusieurs dispositifs réglementaires visant, entre autres, à accélérer la transition énergétique du pays. Parmi les dernières mesures phares, le décret tertiaire impose une réduction de la consommation d'énergie du parc tertiaire d'au moins 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050 (par rapport à une année de référence postérieure à 2009). Entré en vigueur en octobre 2019, il s'applique à l'ensemble des bâtiments tertiaires publics et privés de plus de 1 000 m² construits avant le 24 novembre 2018. Ce décret suppose un plan d'actions portant sur les équipements et installations dans le but d'améliorer la performance et le pilotage des bâtiments : travaux d'isolation, adaptation de l'éclairage au poste de travail, installation d'appareils de chauffage performants, etc. Les données de consommations énergétiques doivent être envoyées sur la plateforme OPERAT

gérée par l'ADEME d'ici le 30 septembre 2021, puis chaque année sur la période 2022-2050 (sous peine de sanctions).

Plusieurs solutions développées pour soutenir les projets d'économies d'énergie des entreprises

Afin d'inciter les entreprises à engager des démarches en faveur de la transition énergétique et de les accompagner dans leurs projets, l'État a mis en place diverses aides et subventions (dont certaines via l'ADEME et Bpifrance). Les TPE et PME peuvent par exemple bénéficier d'un crédit d'impôt pour accélérer la rénovation énergétique de leurs bâtiments tertiaires depuis octobre 2020. Ce dispositif concerne l'isolation thermique et la rénovation des systèmes de chauffage, de refroidissement, de climatisation et de ventilation. Il a pour ambition d'encourager les chefs d'entreprise à engager des projets en faveur de la transition énergétique et de leur permettre d'anticiper l'atteinte des objectifs du décret tertiaire. Son montant est de 30% des dépenses éligibles, dans la limite de 25 000 € de crédit d'impôt par entreprise.

Une prise de conscience verte de la part des entreprises...

Les entreprises accordent une importance croissante à leur responsabilité sociétale et environnementale. Les évolutions économiques, technologiques, réglementaires et sociétales les incitent à lancer des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique : hausse structurelle des prix de l'énergie, renforcement des exigences réglementaires, pression environnementale croissante, etc. En s'engageant dans des programmes d'économies d'énergie, les entreprises peuvent tirer des bénéfices non négligeables, comme une réduction de leurs dépenses d'exploitation (ce qui participe à l'amélioration de

Chiffre clé



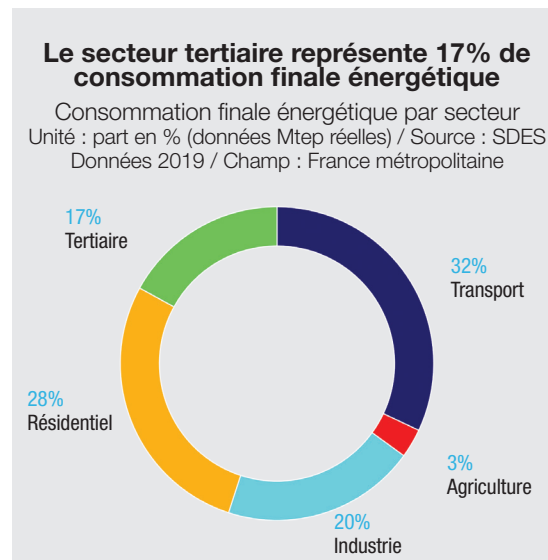
73% des managers, décideurs et gestionnaires d'énergie et de bâtiments en France ont l'intention d'investir dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le smart building dans les 12 prochains mois.

Source : Johnson Controls, 2019 Energy Efficiency Indicator Survey

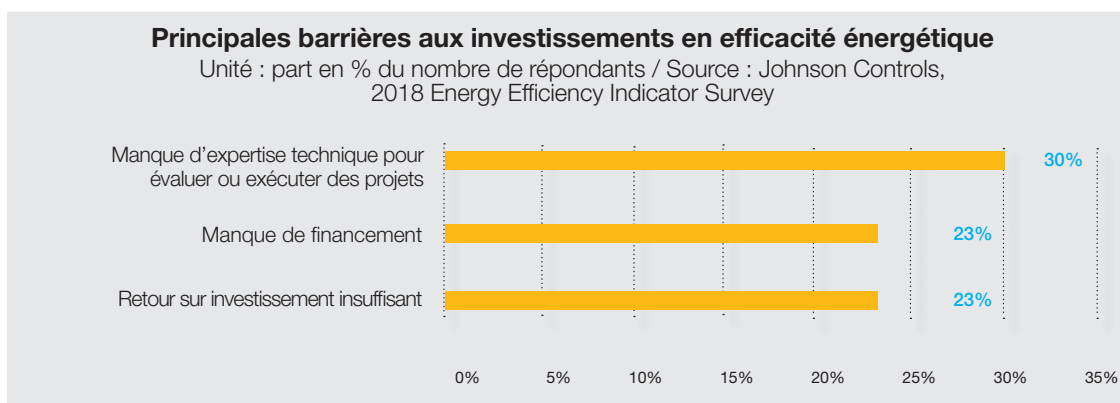
leur compétitivité) et un renforcement de leur attractivité en termes de recrutement. Elles peuvent également communiquer sur l'excellence de leur patrimoine et dégager, à travers une labellisation ou une certification, une meilleure rentabilité de leurs bâtiments.

...Mais l'engagement des entreprises est limité par l'existence de freins

Les préoccupations environnementales des entreprises se traduisent de plus en plus en actes. Si certaines entreprises pratiquent le greenwashing – méthode de marketing visant à donner une image écologique à des entreprises, des services et/ou des produits qui ne le sont pas – d'autres s'engagent réellement dans une démarche "verte". Plusieurs actions sont menées en matière d'efficacité énergétique, notamment l'amélioration des installations de chauffage, ventilation et climatisation, l'installation de dispositifs d'énergies renouvelables ou encore la mise en place de programmes de sensibilisation en interne. Toutefois, de nombreuses entreprises voulant investir dans l'efficacité énergétique rencontrent quelques écueils. Le manque d'expertise technique pour évaluer ou



exécuter des projets constitue le premier obstacle dans leurs démarches, avant même les problématiques financières. D'autres paramètres peuvent être pris en compte, comme un retour sur investissement jugé insuffisant ou encore des incertitudes sur les économies potentielles réalisées. Le manque d'information sur les aides et les réglementations existantes pèse également sur la mise en place de projets d'efficacité énergétique.



► Suite de la page 5

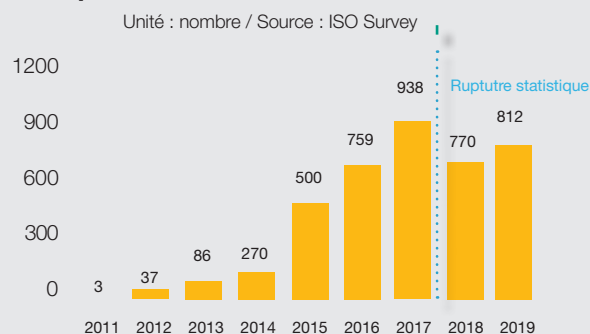
La certification ISO 50001

Relative au management de l'énergie, la certification ISO 50001 a pour objectif d'aider les entreprises et les autorités ou institutions de droit public ou privé "à développer une gestion méthodique de l'énergie pour améliorer en continu leur performance énergétique". Elle s'appuie sur l'analyse des usages et consommations

énergétiques pour identifier les potentiels d'amélioration.

La France se place au deuxième rang mondial en termes de sites certifiés ISO 50001. Toutefois, le ratio entre le nombre de sites et d'entreprises certifiés révèle un poids important des grandes entreprises par rapport à d'autres pays où davantage d'entreprises de taille moyenne sont certifiées.

Entreprise certifiées ISO 50001 en France

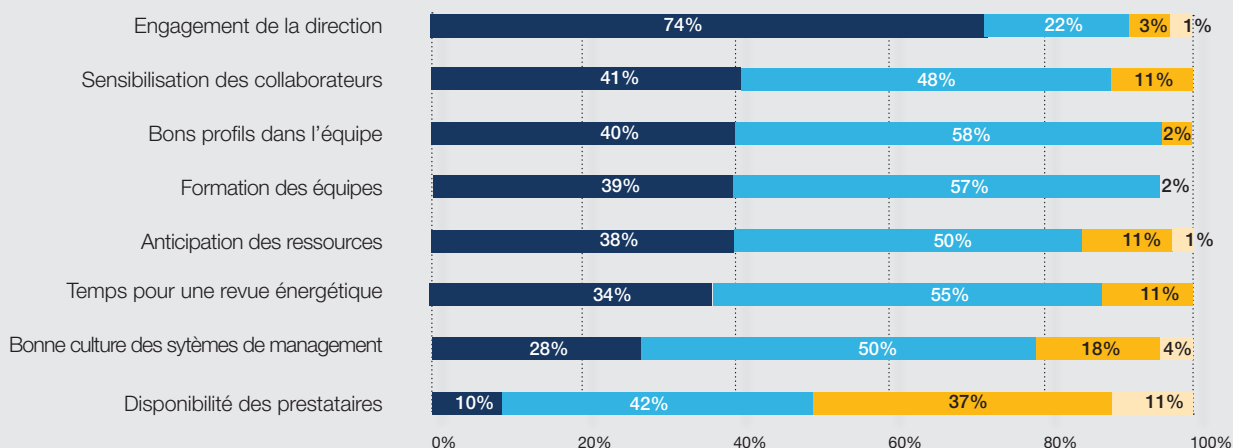


Cette situation peut refléter un manque d'informations et/ou de moyens pour investir dans des démarches de certification de la part des TPE-PME françaises. En outre, l'engagement de la direction et la compétence des équipes sont des conditions clés de réussite pour toute démarche de certification ISO 50001.

En savoir + sur ISO 50001 MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE
<https://www.iso.org/fr/iso-50001-energy-management.html>

Conditions de réussite de la certification ISO 50001

Unité : part en % de répondants / Source : AFNOR : Les pratiques de l'énergie d'organismes certifiés ISO 50001



Consommation énergétique des bâtiments tertiaires : les obligations de la loi Elan.



Dans le cadre de l'engagement de la France à réduire ses émissions GES, la loi Elan a imposé des obligations d'efficacité énergétique. Le décret "tertiaire" impose aux bailleurs et aux locataires de réduire leurs consommations d'énergie de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050, des objectifs à analyser avec une année de référence à définir entre 2010 et 2020.

Tous les bâtiments ou parties de bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1 000 m² sont concernés par ce décret. Les activités mixtes sont également incluses.

Les consommations d'énergie à suivre concernent les usages de bureaux (thermique, ventilation, éclairage etc.). Au 30/09/2021 plus tard, vous devez déclarer sur la plateforme numérique OPERAT, gérée par l'ADEME, votre consommation d'énergie de l'année 2020. Vous pouvez déléguer la transmission à votre

expert comptable. La plateforme calculera elle-même la consommation et délivrera une attestation annuelle, avec votre notation Eco Energie Tertiaire, symbolisée par 1 feuille grise, 1 feuille verte, 2 feuilles vertes ou 2 feuilles vertes. Votre première attestation sera délivrée à partir du 1^{er} novembre 2021. En cas de non respect de ces obligations, une sanction pécuniaire de 7 500 € par bâtiment est prévue ainsi qu'une publication des noms des entreprises ne respectant pas la loi. Des modulations existent en cas d'accroissement du volume d'activité et des évolutions du climat.

A la signature du bail, il est recommandé de se mettre d'accord sur les responsabilités entre le bailleur et le locataire sur le reporting et l'atteinte des objectifs. Dès aujourd'hui, il convient de mettre en place un processus de collecte permettant de récolter facilement la donnée et de mettre des actions concrètes en place.

Quelles actions mettre en place pour réduire mes consommations énergétiques ?

Voici quelques exemples :

- changer les LED,
- sensibiliser vos collaborateurs sur des gestes simples : éteindre son ordinateur / double écran, éteindre les lumières,
- mettre en place un système automatique d'éteinte de tous les appareils à partir d'une certaine heure,
- investir dans des climatiseurs/chauffages à faible consommation d'énergie.

Geoffrey Abecassis

Responsable Plan de Relance et
Conseiller du Président de l'ADEME

"L'ADEME est le partenaire de la transition écologique des PME"

Dans le cadre du plan de relance, l'opérateur de l'Etat a lancé de nouvelles aides à destination des PME.

Quel est le rôle de l'ADEME dans le cadre du plan de relance ?

La France veut devenir la première grande économie décarbonée européenne. Pour ce faire, des fonds du plan de relance consacrés à la transition écologique ont été confiés à l'ADEME. Notre budget incitatif a été multiplié par 2,5 pour s'établir à environ 2 Md€ sur la période 2020-2022. C'est un axe stratégique de notre action sur les 2 prochaines années. Cela contribue à faire de l'ADEME l'un des acteurs du programme d'investissement d'avenir. Nous avons engagé 3 Md€ ces dernières années sur des sujets de R&D et de démonstrateur de la transition écologique, en complément de notre budget annuel. Nous poursuivrons ces actions dans le cadre du prochain Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

Dans quels domaines intervenez-vous ?

L'ADEME accompagne et finance les projets et démarches de transition écologique des entreprises dans de nombreux domaines : énergie, économie

circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... Notre objectif est d'accélérer la transition écologique en favorisant le déploiement de solutions matures dans une logique de massification.

Comment les PME peuvent-elles s'inscrire dans ce mouvement ?

Les PME sont au cœur du plan de relance. Or elles confrontées à une problématique de ressource, en termes de compétences ou de temps. Candidater à l'ADEME peut être compliqué pour une PME. C'est pourquoi nous essayons de simplifier nos dispositifs. Pour pallier cette difficulté nous avons développé des outils plus accessibles, notamment sous la forme de guichet.

Qu'est-ce que le Tremplin pour la transition écologique ?

C'est une aide financière forfaitaire destinée à toutes les TPE et PME. Elle permet d'accompagner l'acquisition de véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, des travaux de rénovation des bâtiments, des études sur les émissions de gaz à effet de

L'ADEME est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique. L'agence, dont le siège social est à Angers, rassemble plus de 1000 collaborateurs dans 17 directions régionales en France. Dotée d'un budget de 750 millions d'euros / an à engager, elle accompagne les collectivités, associations et entreprises au travers d'études et de financements sous forme de subventions, allant de petits projets à la transformation d'outils industriels complexes de plusieurs dizaines de millions d'euros. L'ADEME intervient dans tous les domaines — énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols...

En savoir + : ademe.fr



serre et les stratégies climat des entreprises...

Les démarches sont simples puisqu'il suffit de télécharger un fichier Excel sur le site de l'ADEME et de le renseigner. Le tableur précise les actions éligibles en fonction du code NAF, de la localisation et calcule l'aide ADEME. Une quarantaine d'investissements et une vingtaine d'études sont proposées dans les domaines de la mobilité, de l'économie circulaire, de l'efficacité énergétique.

Ce dispositif fonctionne très bien. 13 M€ ont été engagés en 2 mois sur une enveloppe totale de 15 M€ et 700 entreprises ont été financées. Il nous permet de toucher de nouveaux acteurs puisque 95% des entreprises aidées n'étaient pas connues de l'ADEME. C'est donc une première étape de sensibilisation.

Qu'est-ce le nouveau Package Écoconception ?

Nous accompagnons les PME qui mettent en place des démarches d'écoconception. L'objectif est d'accélérer la transformation des modèles de production pour aboutir à la mise sur le marché de produits, biens et services à haute performance environnementale. Lancé en début d'année, ce programme dispose d'un budget d'engagement de 35 M€ jusqu'à fin 2022.

Tous les secteurs économiques sont éligibles. Au regard des enjeux, 3 secteurs sont plus particulièrement visés, ceux du numérique, de l'alimentation et de la mode. Ce dispositif est conçu comme une fusée à 3 étages. Le premier étage comprend une aide en matière de R&D

car insérer l'écoconception dans un processus de fabrication n'est pas nécessairement simple (appel à projets Perfecto). Le deuxième étage comprend un diagnostic de l'outil de production afin d'identifier les enjeux et voir où intégrer l'écoconception. Le dernier étage de la fusée est le plus structurant. Il comprend le financement d'études et potentiellement, les investissements pour modifier l'outil de production.

Vous intensifiez vos aides en matière de décarbonation de l'industrie...

1,2 Md€ a été alloué à l'ADEME et à l'Agence des Services de Paiements (ASP) dans le cadre du plan de relance. Ces aides portent sur les investissements industriels dans les domaines de l'efficacité énergétique, l'électrification et l'adaptation des procédés qui permettent de réduire les émissions de CO₂. Afin d'accompagner les entreprises industrielles dans l'utilisation de sources de chaleur moins émettrices de CO₂, un nouveau mécanisme d'aides au fonctionnement complémentaire du Fonds Chaleur a été mis en place dans le cadre de France Relance. Il fonctionne sur appel à projet. Le prochain sera lancé en septembre.

Chiffre clé



70% des émissions de GES sont liées à la fabrication, le transport et la fin de vie des produits (biens et services).

Comment réduire son empreinte carbone ?



Jean-Baptiste Cottenceau
Directeur général Crowe Sustainable Metrics

Le Bilan Carbone® aide les ETI et PME à inscrire la transition énergétique dans leurs priorités. En comptabilisant leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), elles peuvent évaluer leur dépendance en énergies fossiles et mieux maîtriser leur consommation.

Cher patron d'entreprise, faut-il attendre que vos clients vous demandent des informations sur vos engagements sociétaux, que vos partenaires financiers vous challengent sur votre performance carbone ou que vos concurrents s'y mettent ?

Agiles, réactives, les PME/PMI ne pourront néanmoins rien faire à la bonne échelle sans commencer par mesurer leur dépendance aux énergies fossiles et leur contribution à l'effet de serre, en réalisant un bilan carbone®, à la fois méthode et outil de calcul de l'empreinte carbone d'une organisation.

Mesurer son empreinte carbone oui, mais sur quel périmètre ?

Calculer son point de départ, c'est prendre en compte l'intégralité des émissions sur son périmètre contrôlé, fonctionnel et sur l'ensemble des postes :

- scope 1 et 2 : les émissions directes et celles liées aux consommations d'énergie (bâtiments et véhicules, engins),
- scope 3 : les autres émissions : celles de vos fournisseurs, des déplacements, du traitement des

Bon à savoir

La loi de finance 2021 impose des critères de performance extra financière pour les entreprises bénéficiant du plan de relance : publication avant le 31 décembre 2022 d'un bilan simplifié des émissions de GES, limité aux scopes 1 et 2, mis à jour tous les 3 ans.

Les PME peuvent bénéficier d'un coup de pouce de l'ADEME (entre 5k€ et 200k€) sur une liste d'études et d'investissements comme la réalisation d'un bilan carbone, l'acquisition d'un abri vélo, les travaux d'isolation, le changement de système de chauffage...

déchets, de l'informatique, de l'utilisation des produits vendus...

Si par, exemple, vous fabriquez et vendez un objet qui fonctionne avec de l'énergie, il conviendra de prendre en considération les émissions associées au processus de fabrication et distribution mais également les émissions associées à son utilisation et sa fin de vie.

Comment ça marche ? Niveau CE1 en maths : multipliez les données d'activité, les flux physiques nécessaires à votre fonctionnement (kWh d'électricité) par des facteurs d'émission (40 grCO₂e par kWh). Recommencez pour chaque bâtiment, pour le gaz naturel, pour les matières premières, les déplacements.

L'impact de l'action individuelle

Cher employé, cher citoyen, votre action n'est pas négligeable. La combinaison de gestes individuels (acheter reconditionné, local, covoiturage, moins d'avion...) et d'investissements individuels (rénovation, changement de chaudière), induirait une baisse de 20% de l'empreinte carbone personnelle, soit le quart des efforts nécessaires pour parvenir à

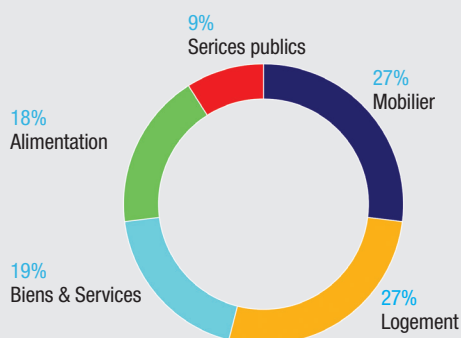
l'objectif 2°C. Les écogestes sont légitimes à la maison et au bureau.

Chiffres clés



L'empreinte carbone d'un français est d'environ 11 tCO₂e (soit l'équivalent de la combustion de 4 400 litres de diesel routier, plus de 70 000 km dans l'année – en fonction de votre voiture et de votre conduite)

11 tonnes de CO₂ par Français



PME et bilan carbone®

Témoignage de Wilfrid de Conti, Co-fondateur de BESIGHT



La plateforme web dédiée à la communication par l'objet, Besight, propose des produits certifiés par une charte interne appelée BUD : Beau, Utile et Durable. Elle garantit un impact carbone minimal et une utilisation sur le long terme de l'objet distribué.

Son avis sur le bilan carbone ? "Lorsque l'on réalise le bilan carbone d'une TPE, bien souvent, on observe que le gros poisson ne se situe pas à l'intérieur du périmètre organisationnel mais plutôt en dehors (scope 3). En effet, surtout dans les entreprises de service qui manipulent des flux physiques comme la nôtre, il est impératif de se questionner en profondeur sur les impacts, sur tout le cycle de vie, des objets vendus aux

clients. En tant que revendeur d'objet, il est parfois complexe de structurer sa supply chain avec un impératif de calcul de CO₂, mais pas impossible ! Il est possible d'intégrer dans les contrats fournisseurs une logique de transparence pour calculer le bilan carbone de toutes vos activités avec vos clients. Cela aura ainsi un double effet. D'une part, vous pourrez fédérer vos équipes sur un projet commun et porteur de sens. Cela est d'autant plus important que la jeune génération y est de plus en plus sensible. D'autre part, cela permet d'avoir un coup d'avance sur l'évolution de la réglementation et ainsi, de créer un avantage concurrentiel à court, moyen et long terme."

L'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France a créé un Comité RSE.

L'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France a créé un Comité RSE, dont vous êtes le nouveau président. Quel est son rôle ?

Son ambition est d'accompagner les experts-comptables dans la mise en place de démarches RSE, dans leurs cabinets et chez leurs clients. Il rassemble 8 experts-comptables, spécialistes ou non du sujet. Nous voulons sensibiliser aux atouts de la comptabilité extra-financière et proposer des outils pour développer ce type de missions.

Concernant plus spécifiquement le sujet des économies d'énergie, nous voulons créer des outils opérationnels pour aider les professionnels et leurs clients à piloter leur consommation énergétique et mettre en place des démarches simples, avec un plan d'actions, des indicateurs et un processus de suivi. En complément, nous allons proposer des formations dédiées.

Qu'est-ce que la comptabilité extra-financière ?

L'intégration des réalités environnementales et sociales fait

évoluer durablement les modèles économiques des entreprises. Pour évaluer et piloter leur impact, on met en place de nouveaux indicateurs pour mesurer les émissions carbone ou la consommation énergétique, qui peuvent être associés à un plan de réduction des consommations. La comptabilité doit évoluer pour intégrer ces éléments socio-environnementaux. En septembre prochain, nous mettrons en ligne un podcast sur ce sujet, "Compta for good, la RSE en actions".

Où en est la profession sur ce sujet ?

Il y a un vrai dynamisme mais nous devons embarquer l'ensemble de la profession. C'est un enjeu majeur car nos clients attendent de nous du conseil et de l'aide sur ces thématiques, qui sont également importantes pour nos collaborateurs. Nous connaissons intimement les entreprises, et nous sommes les plus à même de les accompagner dans le respect de leurs obligations légales et réglementaires sur la partie environnementale, ou dans l'anticipation de ces obligations, notamment pour les TPE/PME qui sont encore sous les seuils déclaratifs.

"Les entreprises attendent de nous du conseil et de l'aide en matière de RSE."

Jean-François COTTIN
Associé Crowe Fidelliance

